

Mission Opérationnelle Transfrontalière

**Diplomatie et territoires
Outil et moyens, actualités**

Le cas de la coopération transfrontalière

5 octobre 2017

Jean PEYRONY DG MOT

- La coopération transfrontalière, une approche à plusieurs niveaux
- Un nouveau paradigme: les obstacles à la coopération ; avancées européennes et françaises
- L'avenir de la coopération après 2020



La coopération transfrontalière, une approche à différents niveaux



AU NIVEAU LOCAL



AU NIVEAU NATIONAL

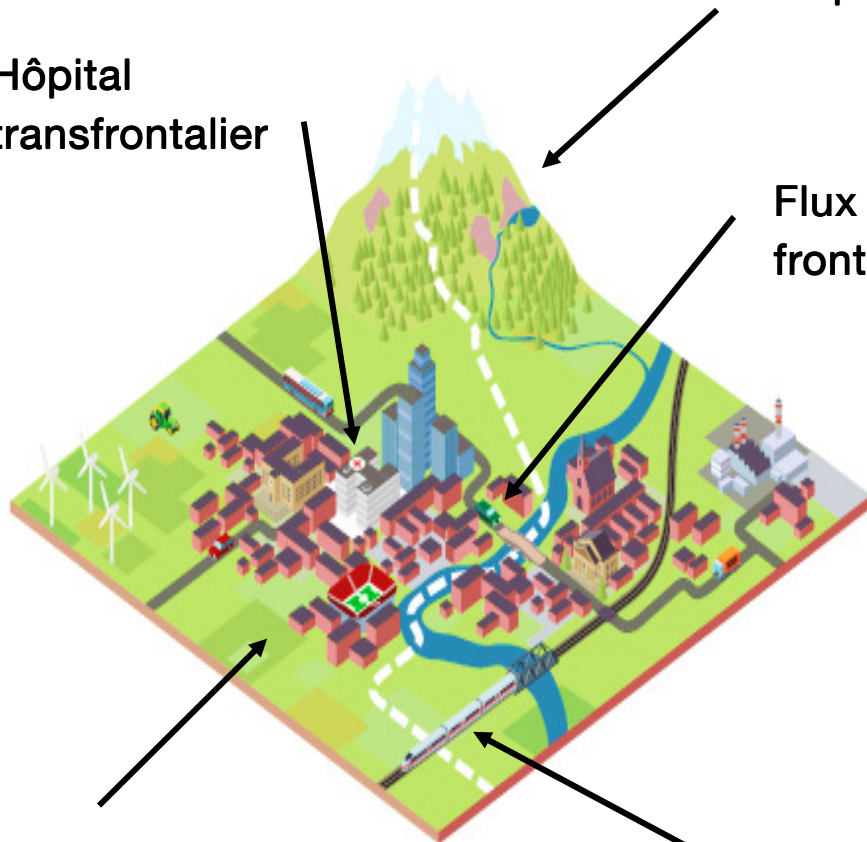


AU NIVEAU EUROPEEN

Espace naturel transfrontalier

Hôpital
transfrontalier

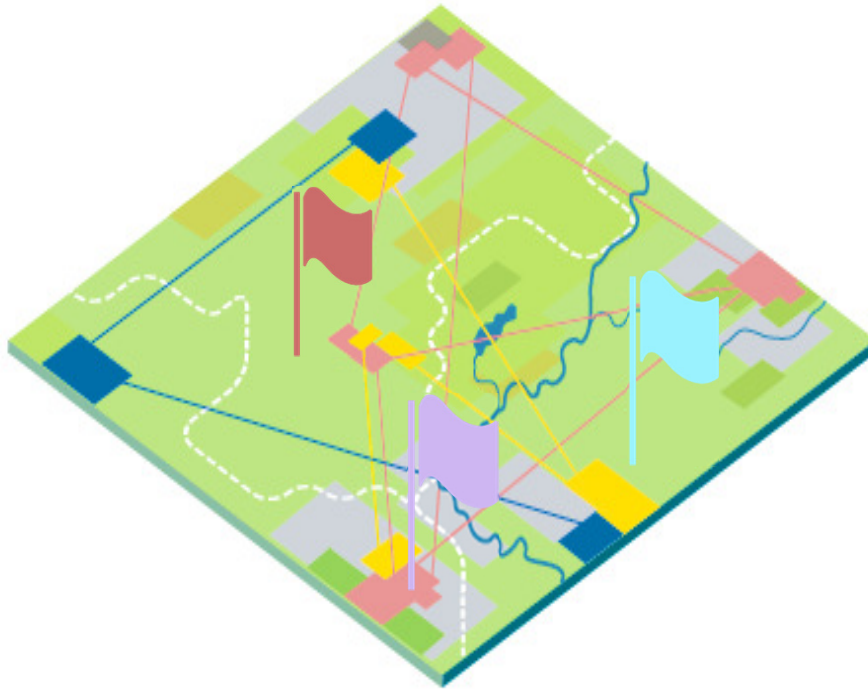
Flux de travailleurs
frontaliers



Agglomération transfrontalière

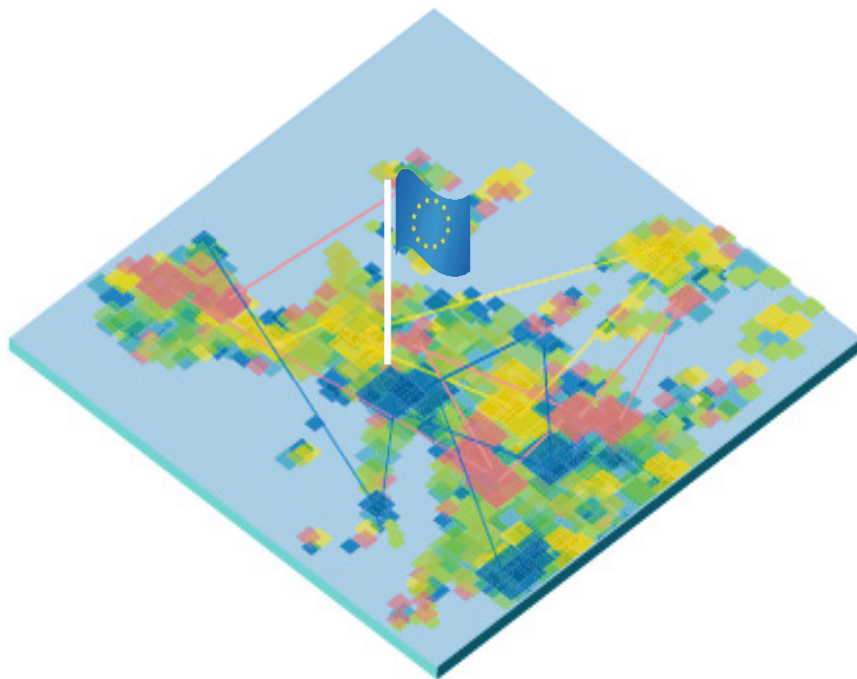
Train régional
transfrontalier

AU NIVEAU NATIONAL



- Des espaces en périphérie, mal appréhendés par les politiques nationales
- Des espaces où la frontière est une ressource (travailleurs frontaliers, mutualisation d'équipements...)
- Un lieu de coexistence de deux ou plusieurs systèmes

AU NIVEAU EUROPEEN



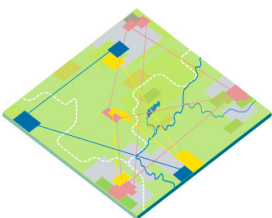
- Des sites pilotes de la construction européenne
- Des territoires spécifiques pas toujours pris en compte par les politiques européennes

Les enjeux transfrontaliers



AU NIVEAU LOCAL

- Gestion spécifique par les acteurs locaux ou régionaux
- Projets sectoriels et de développement intégrés à l'échelle de « territoires transfrontaliers »



AU NIVEAU NATIONAL

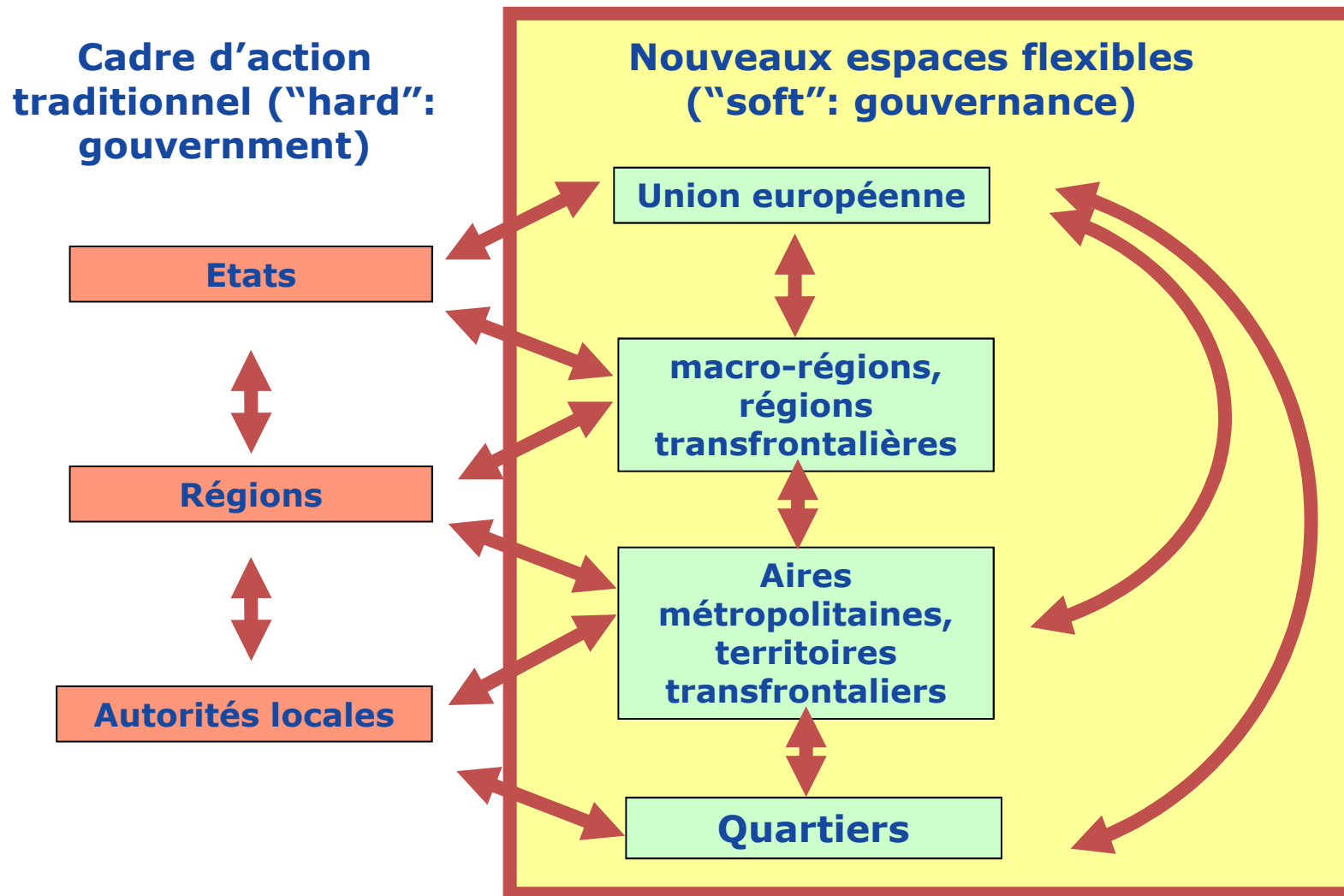
- Soutenir la coopération des acteurs locaux et régionaux
- Coopérer dans leurs domaines de compétences
- Se coordonner par-delà la frontière



AU NIVEAU EUROPEEN

- Prendre en compte la réalité transfrontalière et l'impact des politiques sectorielles sur les espaces transfrontaliers
- Poursuivre la politique de cohésion, avec une synergie plus forte entre CTE (Interreg) et programmes régionaux
- Développer des outils juridiques pour les projets transfrontaliers (GECT; nouvel outil « ECBC » ?, ...)
- Renforcer les programmes européens de mise en réseau et de recherche appliquée

Du gouvernement à la gouvernance multi-niveaux



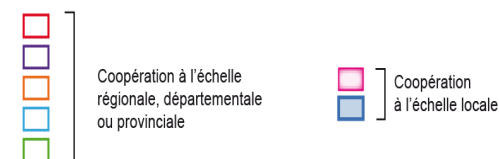
Adapted from Jacquier, 2010



* Cette carte ne vise pas l'exhaustivité et ne recense pas les projets thématiques

France Italie Monaco

Structures de coopération et territoires transfrontaliers



Accords de coopération transfrontalière



Programme opérationnel Interreg V A 2014-2020 (zones éligibles)





La MOT, des réponses adaptées à chaque niveau

AU NIVEAU LOCAL : Un réseau de 70 adhérents



AU NIVEAU NATIONAL : 5 partenaires institutionnels

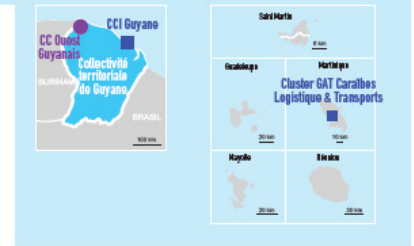


AU NIVEAU EUROPEEN : membre de réseaux



Catégorie d'adhérents / Category of members / Mitglieder-Kategorien

- Etat / State / Staat
- Région* / Region / Region / Canton / Canton / Kanton / Communauté autonome / Autonomous community / Autonome Gemeinschaft / Département / Province / Provinz
- Groupe plurinationnel de collectivités territoriales / Plurinational grouping of local authorities / Plurinationaler Verband von Gebietskörperschaften
- Groupe européen de coopération territoriale (GECT) / European grouping of territorial cooperation (EGTC) / Europäischer Verbund für territoriale Zusammenarbeit (EVTZ)
- Groupe de collectivités territoriales / Grouping of local authorities / Verband von Gebietskörperschaften
- Commune / Municipality / Gemeinde und Kommune
- Entreprise / Company / Unternehmen
- Réseau / Network / Netzwerk
- Autre structure / Other structure / Weitere Struktur
- Personnes physiques / Natural persons (not of legal capacity) / Natürliche Personen (nicht rechtsfähig)



Le contexte actuel

- **Commission européenne, 2015: 25 ans d'Interreg, lancement de la « revue transfrontalière »**

Constats :

- **De nombreux obstacles sont de nature réglementaire ou administrative et relèvent de la compétence des Etats, non de l'UE ;**
- **Des solutions existantes manquent de visibilité : besoin d'échanges entre les acteurs pour partager les réussites et difficultés.**

Communication "Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'UE (20 septembre 2017:

- **Point de contact frontalier au sein de la DG REGIO**
- **Création d'un réseau professionnel en ligne**
- **1 Appel à projets pilotes pour résoudre les obstacles .**

Les obstacles à la coopération : les avancées européennes

Le contexte actuel

- **Le Groupe de travail intergouvernemental sur les solutions innovantes aux obstacles transfrontaliers**

**Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE (2ème semestre 2015):
proposition de nouvel outil juridique dédié à la coopération transfrontalière**

**Groupe de travail mis en place par le Luxembourg et la France; secrétariat MOT
Plateforme intergouvernementale (plus de 10 Etats), en dialogue avec
institutions de l'Union européenne et associations représentatives (ARFE,...)**

**Mission: traiter des obstacles à la coopération transfrontalière, tester la
faisabilité et le format du nouvel outil juridique proposé par la Présidence
luxembourgeoise.**

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/activites-ue/groupe-intergouv-obstacles/>

Les obstacles à la coopération : les avancées européennes

Recensement des obstacles

Quelques processus pionniers : Conseil de l'Europe/ISIG, MOT, CESCO...

Obstacles à la coopération transfrontalière : vers une grille de lecture européenne pour faciliter la recherche d'une solution.

Typologie des obstacles et solutions :

- champs thématiques: santé, emploi, transport,...
- Nature des obstacles (technique/administratif; législatif/institutionnel; économique; culturel; manque de connaissances : manque de propension à coopérer)
- niveaux de résolution:
 - > local: consultations et coordination administrative transfrontalière (ex : FR BE);
 - > national: coordination interministérielle, évolution des législations nationales, accords inter-étatiques
 - > macro régional (Benelux, Nordic Council...)
 - > UE: coordination entre les DGs; nouvelles législations: sectorielles; ou spécifiques pour la CTE: GECT; "ECBC" proposé par LU...
 - > tout cela dans le cadre d'une coordination multi-niveaux

Les obstacles à la coopération : les avancées européennes

Recensement des outils de la coopération transfrontalière :

- **Outils d'appui financier** : INTERREG, programmes nationaux et régionaux...
- **Outils de gouvernance**: GECT, GEIE, Convention cadre de Madrid de 1980...
- **Solutions juridiques et administratives**: au niveau européen (ex. Traités et droit dérivé), au niveau bi/multilatéral (ex. Conseil nordique, Grande Région, processus franco-belge) et au niveau national.

Constat : Les outils existants ne permettent pas de résoudre tous les obstacles ; ou le font dans une temporalité trop longue % besoins des habitants des territoires frontaliers.

Proposition de nouvel outil : l' « ECBC »: convention transfrontalière européenne



Limites de ces outils ? Exemple de l'Hôpital de Cerdagne:
Interreg pour le financement ; GECT pour la gouvernance;
beaucoup d'obstacles résolus, mais pas tous; coûts de
transaction trop élevés > ECBC

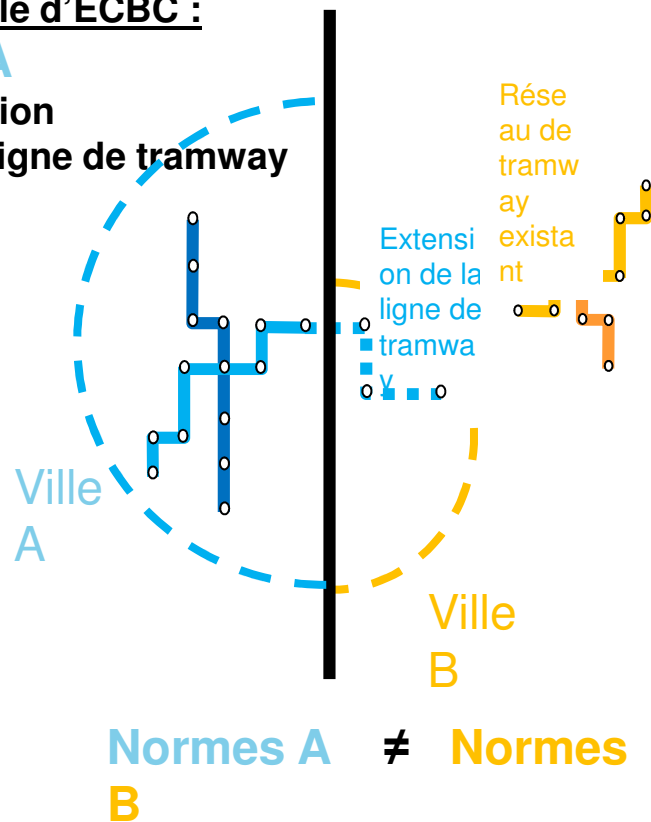


Les obstacles à la coopération : les avancées européennes

Exemple d'ECBC :

Etat A

Extension
d'une ligne de tramway



→ Besoin d'étendre la ligne de tramway à travers la frontière ; différentes normes applicables

→ Proposition d'appliquer les normes de l'Etat A dans l'Etat B uniquement pour cette ligne transfrontalière spécifique

→ Adaptation des normes aux spécificités locales



Les obstacles à la coopération : les avancées européennes

Trouver des solutions innovantes aux obstacles transfrontaliers en complétant la boîte à outils :

A. La « convention transfrontalière européenne (« ECBC »)

La ECBC serait un nouvel instrument juridique européen qui permettrait à un Etat, dans le contexte d'un projet ou d'un service d'intérêt général transfrontalier, d'appliquer les dispositions juridiques d'un Etat voisin au sein d'un espace déterminé le long de la frontière

Mise en œuvre du processus ECBC en 5 étapes:

- 1) Identification de l'obstacle, initiation de l'ECBC par un acteur local auprès du point de coordination national, qui relaie à l'autorité compétente
- 2) Dans un délai déterminé, expertise par l'autorité compétente sur la réalité de l'obstacle et recherche de la solution au sein des solutions existantes. L'autorité compétente accepte ou non l'ECBC
- 3) Approbation de l'ECBC
- 4) Mise en œuvre de l'ECBC
- 5) Suivi par le point de coordination national (base de données nationale et européenne)
 - Droit d'initiative conféré aux autorités locales, avec incitation de l'Etat à traiter l'obstacle et à donner une réponse dans un délai déterminé

Les obstacles à la coopération : les avancées européennes

B. Plateforme européenne multi-niveaux pour l'élimination des obstacles à la coopération transfrontalière

Des organisations agissent dans différentes parties de l'Europe et peuvent se coordonner : MOT, CESCO, ARFE, TEIN... au sein d'une plateforme européenne:

- Agir sur chaque frontière en appui aux acteurs locaux/ régionaux, en lien avec les programmes européens de coopération;
- Échanger des expériences sur l'élimination d'obstacles aux frontières;
- Sensibiliser les niveaux nationaux sur les obstacles persistants ; assister le « point de contact national » ; faciliter la concertation entre Etats voisins;
- Appuyer le processus intergouvernemental : assister le niveau européen, assurer le suivi du groupe de travail européen ;
- Gérer une base de données des obstacles et solutions, alimentée par le réseau des organisations sus mentionnées, venant appuyer la plateforme européenne ECBC.

En France :

- Le livre blanc "Diplomatie et territoires" de 2016
 - coordination interministérielle de la coopération transfrontalière
 - définition d'une stratégie sur les questions transfrontalières
 - Quelle déclinaison locale; articulations avec les CIG?
 - rôle des conseillers diplomatiques auprès des préfets de région

- Discours d'E Macron à la Conférence des territoires, 17/07/2107:
 - Différencier l'action publique, égalité des chances territoriales
 - Expérimentations sans obligation de généralisation
 - Pouvoir des préfets d'adapter localement les règlements
 - Délégations de compétences aux régions qui le souhaitent
 - « examen systématique dans les régions transfrontalières des normes en vigueur chez nos voisins pour évaluer nos propres normes »

La MOT travaille à la mise en place d'un forum en ligne dédié à ses membres.

Sa vocation sera de :

1. faciliter le dialogue, la mise en contact directe entre les membres et l'échange de bonnes pratiques ;
2. identifier les besoins du réseau et les obstacles rencontrés sur les territoires transfrontaliers ;
3. assurer un relai "bottom-up" aux niveaux compétents (national, européen).

Niveau européen

Union Européenne

Cadre stratégique commun

Niveau national

ETAT A

ETAT B

Accord de Partenariat

Accord de Partenariat

Niveau régional

AUTORITES REGIONALES

Programme de coopération

AUTORITES REGIONALES

Autorité de gestion
STC

GECT ou équivalent

Niveau local

AUTORITES LOCALES

PARTIES PRENANTES

Projets sectoriels

Projets territoriaux
ITI, CLLD

AUTORITES LOCALES

PARTIES PRENANTES

Typologie des obstacles et solutions

Nature des obstacles: économiques; administratifs; institutionnels; liés au manque de connaissance; liés au manque de volonté de coopérer; culturels (ISIG/CoE)

=> Quelle Europe voulons nous?

- Europe marchande: marché unique,...**
- Europe fonctionnelle: réseaux trans-européens,...**
- Europe citoyenne: Parlement européen,...**
- Europe informée: media européens,...**
- Europe humaine: Erasmus,...**
- Europe inspirée: patrimoine culturel, « moral et spirituel »...**

Et quels territoires transfrontaliers voulons nous ?

- **territoires marchands: travailleurs, entrepreneurs, consommateurs transfrontaliers,...**
- **territoires fonctionnels: services publics transfrontaliers,...**
- **territoires citoyens: gouvernance, leaders politiques transfrontaliers,...**
- **territoires informés: media transfrontaliers: TV, journaux, web; e-démocratie; cartes transfrontalières**
- **territoires humains: people to people: évènement populaires, sport, jeunesse**
- **territoires inspirés: visions communes: livre d'histoire commun FR DE; « capitales de la culture » transfrontalières; projets éducatifs transfrontaliers**
- **Sans oublier l'apprentissage de la langue du voisin !**



Conséquences pour la CTE post 2020

Jouer sur les 6 dimensions de la cohésion !

Marché unique, stratégie EU 2020, indicateurs de résultats.

Mais il faut aussi soutenir :

- **la gouvernance transfrontalière: GECT,...**
- **l'observation transfrontalière**
- **la mise en oeuvre de stratégies transfrontalières**
- **la société civile transfrontalière: conseils de développement, fonds micro projets,...**
- **des lieux de formation, de capitalisation, de coordination (résolution des obstacles,...): Euro-instituts, MOT, ARFE,... travaillant en réseau- en France, avec le CNFPT.**



Conférence européenne des 20 ans de la MOT

Construire les territoires transfrontaliers:
l'Europe pour les citoyens
20 ans de la MOT et perspectives pour 2020

**30 NOV.
1 DÉC. 2017**
Comité européen des Régions, salle JDE 62
Rue Belliard 99-101,
Bruxelles

**FORUM 1
CITOYENS
TRANSFRONTALIERS,
CITOYENS
EUROPÉENS**

**FORUM 2
DES RÉALISATIONS
TRANSFRONTALIÈRES
POUR UNE EUROPE
CONCRÈTE**

**FORUM 3
L'APRÈS 2020, VERS
PLUS D'INTÉGRATION
TRANSFRONTALIÈRE**

Évènements du réseau labellisés 20 ans de la MOT

Tout au long de l'année la MOT met en valeur les évènements des membres de son réseau en proposant de les labelliser "20 ans de la MOT".



Accueilli par



cget





**Merci pour votre
attention**

Plus d'informations :
www.espaces-transfrontaliers.eu

Contact :
jean.peyrony@mot.asso.fr

Entre 2005 et 2007, le Groupe de Travail Parlementaire Franco-Belge a relancé la réflexion stratégique pour la coopération à la frontière FR BE

- **Objectif: identifier les freins juridiques et administratifs à la coopération transfrontalière et proposer des solutions pour les surmonter**
- **Le GTPFB a également permis la mise en place des deux GECT (Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale).**

Actualisation des travaux du GTPFB 2013-2014 avec l'appui de la MOT

- **analyse des obstacles à la coopération à traiter en priorité**
- **définition des solutions et des conditions de mise en œuvre de la coopération.**

Questions clés du processus d'actualisation

- **Quels obstacles juridiques et administratifs identifiés par le GTPFB en 2007 ont été résolus / partiellement résolus / non résolus ?**
 - Quels sont les nouveaux obstacles à la coopération transfrontalière franco-belge ?
 - Quelles sont les évolutions juridiques et administratives depuis 2007 ?
 - Quels sont les opportunités et les projets de coopération qui donnent une impulsion à la résolution des problèmes ?

- **Quels sont les sujets à approfondir pour accélérer la levée des obstacles ?**

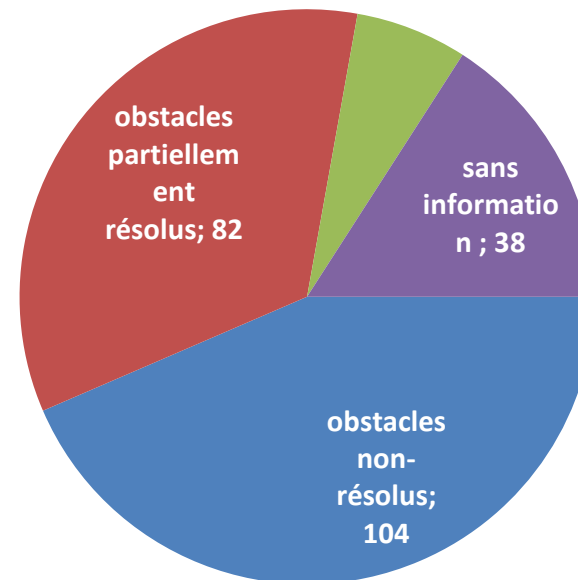
- **Quelles sont les solutions pour remédier à ces obstacles ?**

- **Quelles sont les conditions de mise en œuvre des solutions et quel rôle des acteurs pertinents ?**

Déroulement du processus d'actualisation Phase 1

Zoom sur le classement des obstacles

- Un total de 239 obstacles répertoriés
- Quelques nouveaux obstacles ajoutés à ceux identifiés en 2007
- **40% d'obstacles résolus ou partiellement résolus**
- **44% d'obstacles non résolus**



Actualisation des obstacles à la coopération franco-belge

- **Construction du tableau de synthèse des obstacles :**
 - Obstacle
 - Solutions proposées
 - Principales actions envisagées (plan d'actions)

- **Quatre sortes de solutions proposées :**
 1. développer de la connaissance sur certains thèmes précis et sur leurs principales actions de mise en œuvre.
 2. mettre au point et développer des pratiques administratives et des dispositifs de concertation
 3. apporter des modifications de droit interne (français, belge – flamand/wallon)
 4. préconiser la conclusion de nouveaux accords intergouvernementaux ou

Actualisation des obstacles à la coopération franco-belge

Obstacles non-résolus, sujets à approfondir

Obstacle	Solutions proposées	Principales actions envisagées
SALARIE – DEMANDEUR D'EMPLOI		
1. Connaissance insuffisante du marché de l'emploi transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les territoires transfrontaliers vécus du marché du travail pour déterminer une politique partagée sur l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Constituer un groupe de travail regroupant instituts statistiques et services publics pour l'emploi français et belges, directions de l'emploi et Eureschannel ▪ Harmoniser les méthodes de recueil, de traitement et d'interprétation des données ▪ Possibilité de projet INTERREG V FWVL
2. Absence de dispositif d'accompagnement à l'emploi valant des deux côtés de la frontière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alléger les démarches des travailleurs et les problématiques des employeurs ▪ Constituer une gouvernance transfrontalière intégrée pour l'accompagnement à la recherche d'emploi et aboutir à un système transfrontalier 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Constituer un groupe de travail réunissant représentants des employeurs, des salariés et services publics pour l'emploi, directions de l'emploi, Eureschannel ▪ Définir le contenu et la mise en œuvre d'un dispositif de gouvernance intégrée pour l'emploi transfrontalier ▪ Actions pour alléger les démarches des travailleurs – employeurs, exemples : carte « job pass » frontalière, accompagnement transfrontalier des travailleurs en cellule de reconversion, prise en charge des frais de déplacement, statut des personnes en situation de handicap, ▪ Créer un fonds transfrontalier pour l'emploi ▪ Mettre en place une zone test pour expérimenter l'ouverture des aides à l'emploi de l'autre côté de la frontière ou le développement d'une aide transfrontalière
3. Absence de dispositif permettant aux demandeurs d'emploi d'effectuer une formation professionnelle de l'autre côté de la frontière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien des allocations chômage et de la couverture sociale pour les ressortissants français suivant une formation professionnelle en Belgique (et inversement) ▪ Ouverture des aides financières belges aux demandeurs d'emploi français suivant une formation professionnelle en Belgique (et inversement) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place d'une convention de coopération type pour traiter des situations spécifiques jugées prioritaires, de manière progressive (d'abord sur une zone test) ▪ Créer un dispositif transfrontalier de formation professionnelle destiné aux demandeurs d'emploi (notamment en reconversion)



Actualisation des obstacles à la coopération franco-belge

Obstacles non résolus et proposition des actions à

Obstacle	Solutions (proposées)	Principales actions envisagées
ELEVE – ETUDIANT – APPRENTI		
1. Equivalence insuffisante des diplômes, des certifications et des qualifications de part et d'autre de la frontière	<ul style="list-style-type: none">▪ Intégrer plus rapidement les référentiels européens dans les législations et réglementations nationales et régionales	<ul style="list-style-type: none">▪ Sensibiliser le niveau ministériel FR et BE▪ Réfléchir à des modules communs optionnels et complémentaires de formation▪ Cibler les certifications et qualifications reconnues par les branches professionnelles, les formations pour les métiers en tension et celles pour les professions réglementées
2. Absence de cadre transfrontalier pour la formation professionnelle (apprentissage)	<ul style="list-style-type: none">▪ Mettre en œuvre un cadre transfrontalier pour la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">▪ Développer une compréhension commune de la formation professionnelle transfrontalière et des publics cibles▪ Mettre en réseau les acteurs et établir des accords bi- ou trilatéraux▪ Identifier précisément les obstacles juridiques▪ Différencier les publics (stagiaire, salarié, demandeur d'emploi)▪ Mutualiser les plateaux techniques de formation pour les métiers en tension ▪ Identifier les besoins en fonctions des secteurs économiques et des territoires▪ Envisager la mise en place d'expérimentations sur un territoire donné ou sur un secteur donné▪ Faciliter la mobilité des apprentis



Actualisation des obstacles à la coopération franco-belge

Obstacles non-résolus et proposition des sujets à approfondir

Obstacle	Solutions proposées	Principales actions envisagées
VOYAGEUR – TRANSPORTEUR		
1. Surcôt du passage de la frontière dans les prix des billets de transport ferroviaire	<ul style="list-style-type: none">▪ (FR) Considérer la desserte de la première grande gare située au-delà de la frontière comme du trafic interne afin d'appliquer une tarification semblable à celle appliquée aux tronçons nationaux	<ul style="list-style-type: none">▪ Poursuivre la sensibilisation de la SNCF et de la SNCB au surcôt tarifaire et aux problèmes de communication (supports d'information) et d'accessibilité des offres actuelles (maillage territorial de la distribution des titres - Trampoline).▪ Travailler sur une plus grande intégration (un support billettique commun) ou rendre les différents supports compatibles sur l'ensemble du réseau transfrontalier
2. Absence de stratégie transfrontalière pour les transports collectifs (tous modes)	<ul style="list-style-type: none">▪ Travailler à un diagnostic partagé▪ Mieux coordonner les autorités compétentes de part et d'autre de la frontière afin d'établir une stratégie transfrontalière pour les transports collectifs	<ul style="list-style-type: none">▪ Intégrer la dimension transfrontalière dans la prochaine enquête ménages déplacements de la métropole de Lille▪ Envisager d'autres méthodes d'enquête plus adaptées▪ Renforcer le lien entre le SMIRT et le GECT Eurométropole▪ Evaluer la pertinence de la constitution d'une autorité organisatrice des transports transfrontaliers



Actualisation des obstacles à la coopération franco-belge

Obstacles non-résolus et proposition des sujets à

Obstacle	Solutions proposées	Principales actions envisagées
AMENAGEUR – HABITANT		
1. Faible prise en compte de la continuité territoriale dans les documents d'urbanisme, les documents stratégiques et les projets	<ul style="list-style-type: none">Actualiser la charte franco-belge sur les consultations transfrontalières obligatoires (2007)	<ul style="list-style-type: none">Actualiser la charte (documents soumis à consultation et périmètre géographique, et glossaire)Identifier des points de contact dans chaque collectivité et service de l'Etat compétent et pour chaque autorité de Belgique en compétenceDéterminer les modalités de mise en œuvre et d'animation de la charteDéterminer des délais acceptables pour les consultations transfrontalières (dates limites pour l'émission des avis)
2. Manque d'appropriation des documents d'urbanisme, des documents stratégiques dans les territoires frontaliers	<ul style="list-style-type: none">Renforcer le dialogue et l'apprentissage mutuel dans le cadre de plateformes techniques d'échange	<ul style="list-style-type: none">Limiter la multiplication des plateformes et définir les articulations entre ellesMettre en place des outils de partage d'informationRenforcer le lien entre les plateformes de techniciens et les représentants politiquesRenforcer le rôle des personnes relais dans leurs institutionsRendre continu l'effort de compréhension mutuelle des politiques d'aménagement
3. Incohérences induites par les différences dans la réglementation française et belge relative à l'implantation des éoliennes	<ul style="list-style-type: none">Demander une mission d'expertise opérationnelle au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)	<ul style="list-style-type: none">Identifier les divergences réglementaires entre la France et la Belgique : les recenser et faire des propositions d'amélioration dans un cadre transfrontalier



Actualisation des obstacles à la coopération franco-belge

Obstacles non-résolus et proposition des sujets à approfondir

Obstacle	Solutions proposées	Principales actions envisagées
ENVIRONNEMENT		
1. Difficulté de transport transfrontalier des déchets pour valorisation	<ul style="list-style-type: none">▪ Mobiliser les experts techniques français et belges▪ Pour le transport des lisiers : l'encadrer par un protocole d'échange de données entre la France et la Belgique	<ul style="list-style-type: none">▪ Clarifier la typologie des déchets à valoriser ainsi que les obstacles juridiques et réglementaires existants▪ Recenser les installations et équipements pouvant être mutualisés▪ Identifier les filières locales d'innovation en matière de traitement et valorisation des déchets,▪ Simplifier les démarches administratives liées au transport transfrontalier des déchets



Actualisation des obstacles à la coopération franco-belge

Obstacles non résolus et proposition des actions à

Obstacle	Solutions proposées	Principales actions envisagées
PATIENT – PRATICIEN DE LA SANTE ET DU MEDICO-SOCIAL		
1. Difficultés restantes dans l'application de l'accord-cadre franco-belge sur la coopération sanitaire	<ul style="list-style-type: none">▪ Mettre en place la Commission mixte prévue par l'accord-cadre	<ul style="list-style-type: none">▪ Définir clairement la composition, les missions et la représentation de la Commission mixte
2. Problème des restes à charge	<ul style="list-style-type: none">▪ Avancer sur la validation de la convention ZOAST sur le littoral (Dunkerque)▪ Accompagner la généralisation à toutes les ZOAST de la procédure d'informatisation de la prise en charge des restes à charge utilisée par la ZOAST des Ardennes▪ Définir les points sur lesquels les ZOAST devraient avoir plus d'échanges de bonnes pratiques entre elles et suivre le processus, voire développer de véritables liens inter-ZOAST	
3. Problème des soins ambulatoires en transfrontalier	<ul style="list-style-type: none">▪ Adapter le principe ZOAST aux soins ambulatoires▪ Suivre la transposition en France de la directive 2011/24/UE	



Actualisation des obstacles à la coopération franco-belge

Obstacles non résolus et proposition des actions à mener

Obstacle	Solutions proposées	Principales actions envisagées
PATIENT – PRATICIEN DE LA SANTE ET DU MEDICO-SOCIAL		
4. Difficultés restantes dans l'application de l'accord franco-wallon sur l'accueil des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer une connaissance précise du nombre de personnes concernées ▪ Etablir une méthode d'inspection conjointe des établissements d'accueil ▪ Elaborer une convention type pour le secteur adulte ▪ Renforcer du cadre réglementaire wallon pour une plus grande exigence qualitative 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Désigner un interlocuteur unique des Départements pour faciliter les négociations ▪ Signer, dans la mesure du possible, des conventions collectives ▪ Etablir un calendrier de conventionnement à partir de 2015 ▪ Mettre progressivement en commun des procédures d'inspection françaises et wallonnes ▪ Confronter les données obtenues par l'AWIPH et par l'Assurance maladie et les Départements français
5. Difficultés liées à la prise en charge des personnes âgées françaises dans les maisons de repos wallonnes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir un nouveau circuit de remboursement (du fait de la Réforme de l'Etat belge) par la signature de conventions entre Régions belges et l'assurance maladie française. ▪ Avoir une meilleure connaissance des flux (quantitatifs et qualitatifs) ▪ Evaluer la faisabilité d'un dispositif autorisant « l'exportabilité » des prestations APA et autres dans un espace frontalier défini et dans les établissements agréés 	
6. Obstacles à la prise en charge des personnes décédées dans les zones transfrontalières	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signer un accord mixte (ratification des entités fédérale et fédérées en Belgique) franco-belge 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyen terme : établir une dérogation à l'accord de Strasbourg (1973) relatif à la libre circulation des corps des personnes décédées au sein de l'Union européenne ▪ Long terme : mettre en œuvre un accord franco-belge sur le transfert des corps et des cendres des personnes décédées



Actualisation des obstacles à la coopération franco-belge

Obstacles non-résolus et proposition des sujets à approfondir

Obstacle	Solutions proposées	Principales actions envisagées
CITOYEN – SECURITE CIVILE		
1. Absence de structuration permanente de coordination et de coopération en matière de sécurité civile	<ul style="list-style-type: none">▪ Créer une Commission de bon voisinage (intitulé à trouver)	<ul style="list-style-type: none">▪ Identifier ses missions précises▪ Définir ses règles de fonctionnement et la fréquence des réunions, sa composition, son périmètre▪ Effectuer un bilan annuel.
2. Absence d'un cadre juridique franco-belge sur la sécurité civile	<ul style="list-style-type: none">▪ Signer un accord-cadre entre la France et la Belgique et mettre à jour les arrangements particuliers.	<ul style="list-style-type: none">▪ Identifier les grandes lignes de l'accord au sein de la Commission de bon voisinage▪ Analyser les points législatifs à faire disparaître ou à développer
3. Connaissance insuffisante des systèmes de veille et des plans d'urgence	<ul style="list-style-type: none">▪ Elaborer d'un schéma transfrontalier d'analyse et de couverture des risques.	<ul style="list-style-type: none">▪ Elaborer un projet pouvant bénéficier de co-financement INTERREG V